

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 8/2022

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du **22 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-deux juin**, à **16 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants : M. Christian PELTIER

Excusés : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Date de convocation : 16 juin 2022

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Objet : Ligne de trésorerie interactive - renouvellement

Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie à court terme, Le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble a contracté, en 2021, auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 220 000 €.

Dans l'attente des versements de subventions et afin de solder la LTI de 2021 qui avait une durée d'un an, le syndicat a besoin de contracter une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 160 000 € qui viendra rembourser le solde de 2021, à savoir 100 000 € et régler les travaux restants.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet de tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant	: 160 000 euros
Durée	: un an maximum
Taux d'intérêt applicable	: taux révisable : ESTER + 0.65 %

Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle
Commission d'engagement : 0.10 %
Commission de non-utilisation : 0.15 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat.